

Séance du Conseil Municipal du 8 octobre  
2015

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
8 OCTOBRE 2015

**L'an deux mil quinze**  
**Le huit octobre à vingt et une heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 octobre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Mme Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYÈRE, M. Alain BOUTIGNY, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, M. Stéphane LEDOUX, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, Mme Christèle COLOMBIER, Mme Isabelle HATIER, M. Romain FISCHER, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, M. Bruno DELABARRE, Mme Myriam IKHLEF, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : Mme Laurence HAFEMEISTER donne pouvoir à M. DEBUE, M. Bruno IMHOFF à M. LEDOUX, M. Julien AYACHE à Mme HATIER, Mme Françoise HALOT à M. CASERIS, M. Paul-Marie EDWARDS à M. DELABARRE

**SECRETAIRE** : M. Romain FISCHER

DATE DE CONVOCAION	2 OCTOBRE 2015
DATE D’AFFICHAGE ORDRE DU JOUR	2 OCTOBRE 2015
DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU	10 OCTOBRE 2015
ATTESTATION D’ARRIVEE EN SOUS-PREFECTURE	16 OCTOBRE 2015
NOMBRE DE CONSEILLERS	29
NOMBRE DE PRESENTS	24
NOMBRE DE VOTANTS	29

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Adoption du Compte-rendu de la séance du 7 juillet 2015
- 2- Adoption du Compte-rendu de la séance extraordinaire du 29 septembre 2015
- 3- Compte-rendu des décisions du Maire
- 4- Décision modificative n°2 budget ville 2015
- 5- Décision modificative n°1 budget assainissement 2015
- 6- Cimetière : reprise des concessions perpétuelles abandonnées
- 7- Logements
- 8- Demande de subvention au titre de la DETR 2015
- 9- Demande de subvention au titre du Contrat Régional Territorial
- 10- Demande de subvention au titre du Contrat Départemental
- 11- Demande de subvention pour le terrain synthétique
- 12- Rapport d'activité : SIDEYNE-SEY/ SEDIF

2015

### 1- COMPTE –RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2015

**LE CONSEIL,**

Lecture faite par Monsieur le Maire,

**ADOPTE** le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2015

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

---

### 2- COMPTE –RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2015

**LE CONSEIL,**

Lecture faite par Monsieur le Maire,

**ADOPTE** le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2015

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

---

### 3- COMPTE –RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

**DE 2015/16 : DECISION** d'attribuer la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la restauration de l'Eglise St Vincent à la Société COORD'IF- 5 rue André Thome-78120 SONCHAMP- pour un montant de 4 375 euros H.T soit 5 250 euros T.T.C

**DE 2015/17 : DECISION** d'attribuer la mission de BET THERMIQUE pour l'extension du groupe scolaire Jean Jaurès au Bureau d'Etudes INNOVATION FLUIDES-87 quai de la Marne-94340 JOINVILLE LE PONT- pour un montant de 8 300 euros H.T soit 9 960 euros T.T.C pour la mission de base.

**DE 2015/19 : DECISION** de contracter un emprunt de 400 000 euros auprès du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 400 000 euros
- Frais de dossier : 600 euros
- Mise à disposition des fonds : au plus tard le 14/08/2015
- Phase d'amortissement :
  - Durée : 20 ans (20 mensualités)
  - Date du point de départ de l'amortissement : 14/11/2015
  - Amortissement progressif du capital SAGELAN annuités réduites
  - Taux d'intérêt : fixe à 1,90 % - taux équivalent 1,73 %
  - Base de calcul : 360/360
  - Périodicité des échéances : annuelle
  - Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 14/11/2015

**DE 2015/20 : DECISION** d'attribuer le marché public de restauration scolaire à la société SCOLAREST pour un montant annuel estimatif de 299 269,80 euros H.T soit 315 729,64 euros T.T.C

**DE 2015/21 : DECISION** d'attribuer le marché de réhabilitation de la voirie et de l'enfouissement des réseaux aériens de l'avenue des Marronniers( entre la rue Fould et le boulevard Paymal) au groupement d'entreprise BOURGEOIS/TAQUET pour un montant de 339 673,70 euros H.T soit 407 608,44 euros T.T.C

2015

**4- DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET VILLE 2015**

Monsieur Le maire informe le Conseil que des modifications sont à inscrire sur le budget ville 2015 selon le tableau ci-après.

**LE CONSEIL,**

**Vu** l'avis de la commission finances en date du 24 septembre 2015,

**Ouï** l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

**SECTION INVESTISSEMENT**

RECETTES		DEPENSES	
	Euros		Euros
		REMBOURSEMENT EMPRUNT (1641)	22 000,00 €
		TRAVAUX VOIRIE (MARRONNIERS) (2151)	-22 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

Cette délibération est prise à l'unanimité en séance, les jour, mois et an susdits.

-----

**5- DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT 2015**

Monsieur Le maire informe le Conseil que des modifications sont à inscrire sur le budget Assainissement 2015 selon le tableau ci-après.

**LE CONSEIL,**

**Vu** l'avis de la commission finances en date du 24 septembre 2015,

**Ouï** l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

RECETTES		DEPENSES	
	Euros		Euros
<b>ECRITURES D'ORDRE</b>			
QUOTE PART DE SUBVENTION VIREE AU COMPTE DE RESULTAT (777)	19 679,00 €	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)	19 679,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 679,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 679,00 €</b>

2015

**SECTION INVESTISSEMENT**

RECETTES		DEPENSES	
	Euros		Euros
PAE (1333) (diminution de la participation ville ST germain aux travaux assainissement av. des Marronniers)	-13 933,00 €	TRAVAUX ASSAINISSEMENT (21532) (diminution travaux assainissement av. des Marronniers)	-13 933,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>-13 933,00 €</b>		<b>-13 933,00 €</b>
ECRITURES D'ORDRE			
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (021)	19 679,00 €	SUBVENTION AGENCE DE L'EAU INSCRITE AU COMPTE DE RESULTAT (139111)	19 679,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 679,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 679,00 €</b>

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

## 6- CIMETIERE : reprise des concessions perpétuelles abandonnées

Monsieur Le Maire informe Le Conseil que de nombreuses concessions perpétuelles sont abandonnées au cimetière du Mesnil le Roi, ce qui constitue un problème majeur. En effet, ces monuments délaissés nuisent à l'aspect du cimetière et peuvent, pour certains, présenter des risques pour les usagers.

Un recensement « global » a permis de dénombrer 35 concessions laissées à l'abandon.

Les articles L2223-4, L2223-17, L2223-18 et R2223-13, R2223-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient une procédure de reprise de ces concessions.

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'à la suite de celle-ci, les emplacements ainsi libérés pourront faire l'objet de nouvelles attributions.

Les concessions visées par la reprise ont fait l'objet de deux constats d'abandon, établis dans les mêmes termes à trois années d'intervalle (en 2012 et 2015).

Une famille s'est manifestée (procédure stoppée pour cette concession).

L'opération se déroulera en deux tranches comprenant : 19 reprises de sépultures en 2015 et 15 reprises de sépultures en 2016 (*consultable en mairie*).

L'article L2223-17 du Code des Collectivités Territoriales précise que Monsieur Le Maire a la faculté de demander l'accord du Conseil Municipal, qui est appelé à décider si la reprise de concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, Monsieur Le Maire prendra l'arrêté prévu par cet article.

**LE CONSEIL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2223-4, L2223-17, L2223-18 et R2223-13, R2223-21

**Ouï** l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder à la reprise au nom de la commune puis à la réattribution des concessions perpétuelles abandonnées dont la liste est jointe à cette délibération.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

-----  
**7- LOGEMENTS**

Cette question est retirée de l'ordre du jour et reportée à une séance ultérieure

-----

**8- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.**

Monsieur Le maire informe Le Conseil que par lettre en date du 31 Juillet, Monsieur le Préfet nous a signifié que le gouvernement souhaitait accroître son soutien à l'investissement public en augmentant les enveloppes départementales de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D. E. T. R.).

Dans cette optique, un nouvel appel à projets est lancé au titre de 2015 (un premier dossier a été adressé en début d'année pour les travaux d'agrandissement de l'école Jean Jaurès).

Le montant de la subvention pourrait s'élever à 30% du montant des travaux H.T. plafonné à 390 000 euros.

Monsieur Le Maire propose de solliciter cette subvention pour les travaux d'accès P.M.R. pour les bâtiments recevant du public.

**LE CONSEIL,**

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales,

**Vu** la circulaire préfectorale du 26 janvier 2015 relative à la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux,

**Ouï** l'exposé de Monsieur Le Maire

**Après en avoir délibéré,**

**ADOpte** l'avant-projet des travaux d'accès P.M.R. dans les bâtiments publics pour un montant de 299 420 euros.

**DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. 2015

**S'ENGAGE** à financer sur le budget de la ville la part non subventionnée

**DIT** que la dépense sera inscrite aux budgets 2016/2017

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

#### 9- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL

Monsieur Le Maire expose au Conseil les objectifs de la politique des contrats régionaux territoriaux permettant d'accompagner les collectivités de plus de 2 000 habitants dans leur projet d'aménagement et d'équipement.

Après un examen approfondi du territoire de la Commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme, il apparaît souhaitable de présenter un dossier de contrat régional territorial afin notamment de permettre un meilleur fonctionnement de la vie administrative de la Commune et plus généralement d'y améliorer le cadre de vie.

Ce contrat régional, d'un montant de 2 233 827 euros H.T. comprend les opérations suivantes :

- **Réhabilitation et extension du groupe scolaire Jean Jaurès**  
1 504 827 euros H.T. soit 1 805 792,40 euros T.T.C
- **Aménagement d'un skate-park et annexes**  
729 000 euros H.T. soit 874 800 euros T.T.C

Le financement de ce contrat sera assuré de la façon suivante :

- Subvention de la Région Ile de France 20% du montant H.T soit 446 765 euros.

Le complément du montant H.T. ainsi que la T.V.A. au taux de 20% à la charge de la Commune sera financé sur fonds propres et emprunt à court terme.

En outre, la Commune doit s'engager à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du contrat régional, à ne pas démarrer les travaux avant la notification du contrat préalablement approuvé par la commission permanente du Conseil Régional, à réaliser les travaux dans un délai de 5 ans maximum après la signature du contrat et selon l'échéancier prévu, à mentionner la participation de la Région et apposer son logotype dans toute action de communication, à ne pas dépasser 80% de subventions publiques, ainsi qu'à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.

**LE CONSEIL,**

Séance du Conseil Municipal du 8 octobre

2015

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

67

**APPROUVE** le programme des opérations présentées pour un total de 2 233 827 euros H.T. soit 2 680 592,40 euros T.T.C., le plan de financement (*annexe 1-consultable en mairie*) et l'échéancier prévisionnel de réalisation (*annexe 2-consultable en mairie*).

**DECIDE** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat régional territorial selon les éléments exposés.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à, signer tous les documents s'y rapportant.

Cette délibération est prise à l'**unanimité** en séance, les jour, mois et an susdits.

-----  
**10- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL**

Monsieur Le Maire informe Le Conseil que les travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Jean Jaurès, peuvent être subventionnés au titre d'un contrat départemental associant la commune et le Département des Yvelines.

Le coût total est estimé à 1 504 827 euros H.T. ; y compris le restaurant scolaire réparti comme suit :

- Partie restauration : 210 876 euros H.T
- Partie écoles maternelle et primaire : 963 120 euros H.T
- Partie périscolaire : 330 831 euros H.T

L'opération peut être subventionnée à hauteur de 35% d'un montant plafonné à 1 500 000 euros H.T., soit 525 000 euros.

**LE CONSEIL,**

**Vu** le règlement des Contrats Départementaux adopté par délibération du Conseil Général des Yvelines le 27 Juin 2003,

Oùï l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**ARRETE** le programme définitif du contrat Départemental et le montant des dépenses par opération, le plan de financement (*annexe 3-consultable en mairie*)

**DECIDE de solliciter** du département les subventions fixées par la délibération susvisée

**S'ENGAGE à :**

- assurer le financement correspondant,
- ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Contrat par le Conseil Départemental
- prendre en charge les dépenses du fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du Contrat,

Séance du Conseil Municipal du 8 octobre

2015

- maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans.

68

Cette délibération est prise à l'unanimité en séance, les jour, mois et an susdits.

## 11- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TERRAIN SYNTHETIQUE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 19 juin 2014, il l'avait autorisé à solliciter l'aide du Conseil Général pour la transformation du terrain de football stabilisé « Maurice Rein » rue du Général Leclerc en synthétique.

Monsieur Le Maire informe Le Conseil que le montant de la subvention était fixé à 120 000 euros, soit 40% d'une dépense subventionnable à hauteur de 300 000 euros.

Le Conseil Départemental nous a signalé que le montant de la subvention avait été réévalué à hauteur de 150 000 euros et qu'il était nécessaire de procéder à une nouvelle délibération.

**LE CONSEIL,**

**Oui** l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter du Conseil Départemental la subvention réévaluée à 150 000 euros.

Cette délibération est prise à l'unanimité en séance, les jour, mois et an susdits.

## 12- RAPPORTS D'ACTIVITE SYNDICATS SIDEYNE-SEY/ SEDIF

La Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale précise à son article 40 que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle, les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent être entendus.

**LE CONSEIL,**

**PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activités des syndicats suivants :  
SIDEYNE-SEY/ SEDIF



### Délibérations du Conseil Municipal du 8 octobre 2015

2015/57	ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2015
2015/58	ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2015
2015/59	DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET VILLE 2015
2015/60	DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT 2015
2015/61	CIMETIERE : reprise des concessions perpétuelles abandonnées
2015/62	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.
2015/63	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
2015/64	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL
2015/65	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TERRAIN SYNTHETIQUE
2015/66	RAPPORTS D'ACTIVITE SYNDICATS SIDEYNE-SEY/ SEDIF